



AGRESSION EN D3 : LA VIOLENCE NE DOIT JAMAIS PAYER !

Ce jeudi 22 octobre 2026, vers 13 heures, un brigadier-chef intervient en troisième division après le refus d'un détenu de réintégrer sa cellule. Sorti avec ses affaires lors de la distribution du repas, celui-ci réclame un changement de cellule.

Selon le compte rendu du gradé, malgré le dialogue engagé et les explications apportées, le détenu refuse d'obtempérer et s'oppose à sa réintégration. **Il tire ensuite la porte vers lui, coinçant la main de notre collègue, puis tente de ressortir en forçant le passage.**

Son placement en prévention au quartier disciplinaire intervient pour mettre fin à l'incident. Son agitation rend également difficile son acheminement vers le QD.

FO JUSTICE condamne avec la plus grande fermeté les faits rapportés et apporte son soutien total à notre collègue.

Aucune demande de changement de cellule, aucune insatisfaction et aucune revendication ne peuvent justifier de s'en prendre à un personnel !

À la population pénale, le message doit être clair : le respect des personnels et des consignes de sécurité s'impose à tous. Le refus d'obtempérer et la violence ne doivent procurer aucun avantage.

Les agents exercent une mission d'autorité. Ils doivent pouvoir la remplir en sécurité et être pleinement soutenus lorsqu'ils subissent une agression.

FO JUSTICE EXIGE UNE RÉPONSE FERME ET CONCRÈTE :

- **Une saisine rapide de la commission de discipline**, afin que les faits soient examinés et donnent lieu, s'ils sont retenus, à une sanction ferme et proportionnée à leur gravité.
- **Un signalement sans délai au procureur de la République**. FO JUSTICE demande une réponse pénale ferme aux violences commises contre les personnels.
- **Des mesures de sécurité adaptées au comportement du détenu concerné**, avec l'examen sans délai d'un transfert pour des motifs de sécurité.
- **La protection fonctionnelle et un accompagnement effectif de notre collègue**, notamment dans ses démarches de plainte et sa défense juridique.

Le placement en prévention constitue une mesure immédiate de sécurité. FO JUSTICE attend désormais les suites disciplinaires et judiciaires de cette agression.

**SOUTIEN TOTAL À NOTRE COLLÈGUE.
FERMETÉ FACE AUX VIOLENCES.
RESPECT DE L'AUTORITÉ DES PERSONNELS !**

Le bureau local FO JUSTICE - Fresnes, le 22 octobre 2026

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER !
RIEN LÂCHER !
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ**

**JE VOTE FO Justice
POUR TOUS LES PERSONNELS**